

FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

SCF/TFC.7/3
15 juin 2011

Réunion du Comité du fonds fiduciaire du SCF
Le Cap, Afrique du Sud
23 juin 2011

Point 3 de l'Ordre du jour

RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LES PROGRAMMES CIBLES DU SCF

Proposition de décision du Comité du Fonds fiduciaire du SCF

Le Comité du Fonds fiduciaire du SCF a examiné le document SCF/TFC.7/3 intitulé *Rapport d'avancement sur les programmes ciblés du Fonds climatique d'investissement stratégique*, et se félicite des progrès accomplis dans le cadre des trois programmes ciblés du SCF : le FIP, le PPCR et le SREP.

Le Comité du Fonds fiduciaire invite chacun des Sous-comité à examiner les avis ci-après, qui fournissent des directives pour la mise en œuvre des programmes.

- i) FIP :
- ii) PPCR :
- iii) SREP :

I. INTRODUCTION

1. Ce document vise à informer le Comité du SCF des progrès accomplis dans le cadre de chacun des programmes ciblés du SCF depuis la réunion qu'il a tenue en novembre 2010. Le Comité du Fonds fiduciaire est invité à faire part de ses observations et de ses conseils aux Sous-comités au sujet des progrès accomplis et des questions examinées dans le cadre de chaque programme.

II. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER (FIP)

Allocation de ressources aux pays pilotes du FIP

2. Lors de la réunion de novembre 2010, le Sous-comité du FIP est convenu de la méthode d'allocation des dons et des ressources concessionnelles des FIC. Les pays pilotes du FIP, avec l'appui des BMD, ont mis en œuvre un processus participatif pour formuler leurs plans d'investissement conformément aux Directives opérationnelles du FIP. Les deux premiers plans d'investissement (Burkina Faso et RDC) seront soumis au Sous-comité du FIP pour examen et approbation lors de la réunion de juin 2011. Le Sous-comité du FIP décidera de la manière dont la réserve sera allouée une fois que toutes les stratégies d'investissement auront été entérinées et qu'un accord aura été conclu sur le Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales.

État d'avancement de la mise au point du Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales

3. Le document de conception du FIP prévoit l'élaboration d'un mécanisme spécial pour les peuples autochtones et les populations locales « à l'appui d'une participation pleine, effective et permanente des peuples autochtones et des populations locales à la conception et à la mise en œuvre des stratégies d'investissement du FIP ». Une proposition formulée à l'issue de vastes consultations avec les peuples autochtones et des groupes de populations locales sera examinée par le Sous-comité du FIP lors de sa réunion de juin 2011.

Cadre de résultats du FIP

4. Lors de sa réunion précédente, le Sous-comité du FIP a examiné le Cadre de résultats ; il a aussi approuvé le modèle logique du FIP mais a toutefois demandé que ce modèle soit révisé dans la perspective de son adoption en tant que composante du cadre de résultats. Le cadre de résultats a été révisé en consultation avec le Comité des BMD et a été approuvé par le Sous-comité du FIP le 9 juin 2011. La version révisée a bénéficié d'un vaste processus de consultation des parties prenantes, en particulier dans les pays pilotes.

Formulation de programmes pour les pays pilotes dans le cadre du FIP

5. Le processus de programmation nationale a été lancé dans le cadre de missions de cadrage et de missions conjointes avec l'aide des BMD dans les huit pays pilotes du FIP. Ces visites dans les pays sont menées en partenariat avec les groupes de parties prenantes nationales

et d'autres partenaires de développement intéressés. En réponse à la demande du Sous-comité, les équipes chargées des missions de cadrage et des missions conjointes comprennent dans toute la mesure du possible des spécialistes des questions de parité hommes-femmes ou de développement social. Toutes les dates des missions de cadrage et des missions conjointes, le cadre de référence des missions conjointes, et les rapports de missions sont affichés sur le site web des FIC et régulièrement mis à jour ; le Sous-comité du FIP est informé quatre semaines à l'avance du départ d'une mission.

Demandes de financements à titre de don pour la préparation des plans

6. Au 1^{er} juin 2011, cinq pays pilotes (Burkina Faso, Ghana, République démocratique du Congo, Indonésie et RDP lao) ont sollicité des dons d'un montant total de 1,2 million de dollars aux fins de la préparation de plans d'investissement. Le Sous-comité du FIP est informé des propositions de financements à titre de don pour la préparation de plans qui ont été approuvées, et les propositions de dons de même que les commentaires correspondants sont affichés sur le site des FIC.

Examen de la qualité des plans d'investissement dans le cadre du FIP

7. Les experts techniques devant procéder aux examens de la qualité des plans d'investissement du Burkina Faso et de la République démocratique du Congo ont été sélectionnés. Ainsi que l'avait proposé le Sous-comité du FIP, les examens ont été réalisés par un expert figurant sur la liste des spécialistes du FICPF. La sélection de chaque spécialiste a été confirmée par courrier par le Sous-comité du FIP.

Soumission des plans d'investissement

8. Deux pays, le Burkina Faso et la République démocratique du Congo, ont soumis leurs plans d'investissement au Sous-comité du FIP pour examen et approbation. Les responsables des six autres pays pilotes ont entrepris de formuler leurs plans d'investissement respectifs.

Réunion du Sous-comité du FIP – 29 juin 2011

9. La réunion du Sous-comité du FIP, qui doit se tenir le 29 juin 2011, sera consacrée à l'examen des questions de fonds inscrites à l'ordre du jour : i) Rapport d'activité ; a. Rapport d'activité semestriel du FIP ; b. Bilan actualisé sur l'Indonésie ; c. Bilan actualisé sur le Mexique ; d. Bilan actualisé sur les autres pays pilotes (le cas échéant) ; ii) Plan d'investissement au titre du FIP : République démocratique du Congo ; iii) Plan d'investissement au titre du FIP : Burkina Faso ; iv) Mécanisme spécial de dons du FIP en faveur des peuples autochtones et des populations locales ; v) Critères d'allocation des ressources mises en réserve ; et vi) Examen de la qualité des plans d'investissement au titre du FIP.

III. PROGRAMME PILOTE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES (PPCR)

Approbation du Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques

10. Lors de la réunion de novembre, le Sous-comité PPCR a approuvé trois SPCR (Bangladesh, Niger et Tadjikistan) ainsi que la poursuite de la conception de projets dans le cadre des plans d'investissement. Les BMD fournissent actuellement un appui aux pays pour les aider à identifier et mesurer des résultats tangibles dans le cadre de visites sur le terrain. Les BMD s'emploient aussi résolument à faire en sorte que les organisations de la société civile participent dans une plus large mesure à la préparation et à la mise en œuvre des projets et à assurer des liens et la compatibilité entre les différents fonds. La question de la parité hommes-femmes est prise en compte dans la conception et l'exécution des projets. Toutes les propositions de projets et les commentaires correspondants sont affichés sur le site web des FIC.

Décaissements

11. En novembre, le Sous-comité a accepté la proposition formulée dans le document PPCR/SC.7/CRP.1 intitulé *MDB Proposal for Reporting on Program/Project Disbursement in CIF Operations*, selon laquelle chaque BMD devait fournir chaque semestre des informations sur les décaissements qui seraient ensuite regroupées dans un rapport de synthèse sur les décaissements destiné à être publié sur le site web des FIC. Le premier rapport sur les décaissements a été préparé par l'Administrateur des FIC à partir des informations communiquées aux BMD. Le rapport a été soumis à l'examen du Sous-comité en février 2011 et affiché sur le site web des FIC.

Formulation de programmes pour les pays pilotes

12. Lors de la dernière réunion du Sous-comité du PPCR, six pays ont présenté des propositions concernant la formulation d'un Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques (proposition de la Phase 1) : Cambodge, Tadjikistan, Yémen, Mozambique et Bolivie. Le Sous-comité a adopté les propositions et a approuvé la demande de don de 1,5 million de dollars pour chaque pays. Durant la période considérée, des missions conjointes supplémentaires ont été organisées pour tous les pays pilotes dans le cadre du PPCR.

13. Conformément à une décision du Sous-comité, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie, Samoa, Tonga et Grenada ont soumis par courrier leur proposition de la Phase 1 pour approbation. Le Sous-comité a adopté les propositions et a approuvé la demande de don des cinq pays. Trois pays, à savoir le Bangladesh, le Niger et le Tadjikistan, sont parvenus au terme de leur processus de préparation d'un programme et ont soumis leur Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques au Sous-comité du PPCR pour examen et approbation.

14. Le document PPCR/SC.7/3 intitulé *PPCR Semi-Annual Operational Report* présente un état d'avancement détaillé des activités de formulation des programmes par pays.

Ressources pour la préparation des programmes

15. Au 31 mai 2011, un montant de 12,34 millions de dollars avait été approuvé au titre d'activités de la Phase 1 dans 16 pays et de la planification d'activités dans la région des Caraïbes.

Réunion du Sous-comité du PPCR– 28-29 juin 2011

16. La réunion du Sous-comité du PPCR, qui doit se tenir le les 28 et 29 juin 2011, sera consacrée à l'examen des questions de fonds inscrites à l'ordre du jour : i) Rapport sur la réunion des pays pilotes du PPCR ; ii) Recours à des financements concessionnels dans le cadre du PPCR; iii) Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Cambodge ; iv) Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Sainte-Lucie ; v) Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Mozambique ; vi) Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Népal ; vii) Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Zambie ; viii) Rapport d'activité semestriel du PPCR ; et ix) Proposition pour la préparation d'examens techniques indépendants des Plans d'investissement du PPCR et du SREP.

IV. PROGRAMME DE VALORISATION A GRANDE ECHELLE DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LES PAYS A FAIBLE REVENU (SREP)

Formulation de programmes pour les pays pilotes

17. Lors de la quatrième réunion qu'il a tenue en novembre 2009, le Sous-comité du SREP a approuvé les documents intitulés *Modalités de programmation et directives opérationnelles du SREP* et *Modalités de financement du SREP*, pour permettre aux six pays sélectionnés pour faire partie du programme en juin 2010 d'entreprendre les activités de préparation de programmes. Le Sous-comité a également approuvé une liste de pays pilotes supplémentaires qui pourrait être prise en considération si des ressources supplémentaires étaient mises à disposition, à savoir : l'Arménie, le Libéria, la Mongolie, le Programme régional pour le Pacifique, la Tanzanie et le Yémen.

18. Par suite de l'approbation des documents de programmation en novembre 2010, le SREP est en bonne voie. À l'invitation des autorités nationales, les BMD et d'autres partenaires de développement ont participé à des missions initiales de cadrage dans les six pays pilotes en janvier et en février. On prévoit, sur la base des projections de l'exercice 10, que tous les pays pilotes couverts par le SREP auront soumis leur Plans d'investissement pour approbation en novembre 2011, pour la sixième réunion du Sous-comité.

Ressources pour la préparation des programmes

19. Au 31 mai 2011, un montant de 1,27 million de dollars avait été approuvé pour financer des dons en faveur de quatre pays pilotes du SREP (Honduras, Maldives, Mali et Népal) en vue de la formulation de plans d'investissement.

Réunion du Sous-comité du SREP –21 juin 2011

20. La réunion du Sous-comité du SREP, qui doit se tenir le 21 juin 2011 sera consacrée à l'examen des questions de fonds inscrites à l'ordre du jour : Rapport d'activité : bilans actualisés ; a.) Rapport d'activité semestriel du SREP, b.) Bilan actualisé par le représentant du Honduras, c.) Bilan actualisé par le représentant des Maldives, d.) Bilan actualisé par le représentant du Mali, et e.) Bilan actualisé par le représentant du Kenya ; ii) Examen de la qualité des plans d'investissement dans le cadre du SREP ; iii) Utilisation des subventions au titre du SREP ; iv) Critères d'allocation des ressources mises en réserve au titre du SREP ; et v) Instruments de financement basés sur les résultats.

V. PROGRAMME DE SOUTIEN MONDIAL

21. L'Unité administrative des FIC s'est basée sur les discussions de la réunion de novembre des pays pilotes du SCF pour mettre en place le Programme de soutien mondial, qui doit favoriser la constitution d'une communauté de pratiques par les pays pilotes des FIC en leur permettant de partager leurs expériences et de présenter dans des documents les bonnes pratiques ainsi que les leçons tirées du processus de conception des Plans d'investissement.

22. Le programme de soutien mondial organise cinq réunions de pays pilotes – une réunion par programme du SCF, une réunion pour les pays du FTP, et une réunion réunissant tous les pays pilotes – qui auront lieu dans le contexte du Forum des partenariats des FIC en juin 2011. Les représentants des pays pilotes du SCF se réuniront pour partager leurs expériences et procéder à des échanges de vues sur les éléments communs des processus de conception et d'exécution, tels que la participation des parties prenantes, la présentation de rapports sur les résultats, l'intégration systématique de la problématique hommes-femmes, la gestion des connaissances et le partage des leçons. Les ordres du jour font également place à des sujets propres à chaque programme. Par exemple, les pays pilotes du FIP recevront des informations sur le Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales et examineront les liens entre la planification des investissements dans le cadre du FIP, les initiatives de préparation REDD+ et les processus nationaux. Les pays pilotes du PPCR examineront le rôle du secteur privé dans les efforts d'adaptation ainsi que les expériences et les leçons acquises durant la phase de conception et la période initiale de mise en œuvre du PPCR. Les pays pilotes du SREP recevront des informations présentées par des experts techniques sur toute une gamme de points concernant les investissements dans les énergies renouvelables, notamment les risques climatiques, les technologies, les grandes orientations et les instruments financiers, avant de se répartir en groupes de discussion.

23. Le Programme de soutien mondial présentera également aux participants à la réunion des pays pilotes une plate-forme web interactive de communication et d'apprentissage lors des réunions de juin. Les représentants participeront à des séances de formation dans le cadre desquelles ils pourront recevoir des informations sur la plate-forme, l'essayer et émettre des commentaires.

24. Le Programme de soutien mondial a prévu, après chaque séance de formation, des sessions de présentation d'affiches qui permettra aux représentants d'échanger les toutes

dernières informations sur leurs activités dans le cadre des FIC, sur la base des affiches qu'il leur été demandé de préparer à l'avance. Les affiches seront exposées pendant toute la semaine consacrée au Forum des Partenariats et aux réunions du Comité du Fonds fiduciaire et des Sous-comités qui suivront le Forum.

VI. LEÇONS TIREES ET PARTAGEES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DU SCF

25. L'Unité administrative des FIC a demandé à un consultant indépendant de répertorier les expériences et les enseignements tirés de la conception des activités du PPCR et des premières phases de la mise en œuvre des projets pilotes du Programme. Un aide-mémoire PPCR a été préparé et sera présenté lors du Forum des Partenariats et aux réunions des pays pilotes en juin 2011. L'aide-mémoire s'articule autour de quatre thèmes — la programmation des activités dans les pays, le financement des programmes et des investissements, la collaboration des parties prenantes et les questions de procédure. Son objectif est d'éclairer les travaux des pays en développement et des partenaires du développement. Il fournit en outre des informations utiles pour améliorer et renforcer les résultats du PPCR durant la mise en œuvre des programmes stratégiques.

26. La diffusion des premières leçons tirées de l'expérience du PPCR devrait aussi contribuer à favoriser le développement d'autres programmes des FIC tels que le Programme d'investissement forestier (FIP) et le Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP). L'aide-mémoire fait partie des outils créés pour tirer les enseignements de l'expérience des programmes du SCF. Parmi les autres instruments utilisés à cette fin figurent l'organisation de réunions régulières dans les pays pilotes du PPCR, le Forum annuel des Partenariats, une plate-forme web interactive axée sur la communication et l'apprentissage et les ateliers financés par le PPCR organisés dans les pays.